



Intérêt du Compostage en Viticulture

Le Compostage est une technique très connue des Agriculteurs Biologiste. Evoquer le Compost, revient généralement à évoquer Fertilisation : depuis 3 ans la Chambre d'Agriculture de la Gironde travaille sur le thème du compostage mais sous l'angle de la gestion des Effluents Viticoles. Cela comporte plusieurs intérêts : Augmenter l'autonomie des fermes en terme de Fertilisation, Offrir une solution de gestion des effluents personnalisable & durable, Lutter contre les maladies du Bois....Voici donc la synthèse de ces travaux :



Description de l'essai

Les exploitations viticoles produisent des quantités importantes de sous-produits (2-3 t de sarments par hectare, 12 à 18 kg de marcs par hl de vin) et d'effluents viticoles (de 50 à 500l par hl de vin produit). Le respect des normes environnementales conduit les exploitations à rechercher des filières de traitement ou de valorisation de ces « déchets ». Depuis 3 ans, la Chambre d'Agriculture de la Gironde cherche des solutions envisageables au sein même de la propriété. Une des voies proposées réside dans le compostage. Le compost sera ainsi élaboré à base de sarments auxquels pourront être associées d'autres matières organiques disponibles sur l'exploitation (fumier, rafles, déchets verts...). Les effluents viticoles pourront également être utilisés pour arroser le tas.

Les principales mesures effectuées dans le cadre de cet essai sont les suivantes

- Analyses des matières organiques entrant dans la composition du compost
- Analyses des effluents viticoles
- Suivi des températures, des teneurs en CO₂ et dans une moindre mesure du pH et de l'humidité
- Analyse physico-chimique du compost fini,
- Recherche des brettanomyces,
- Étude de la survie des champignons responsables des maladies du bois.

Résultats et commentaires

Faisabilité du compostage:

6 composts ont été réalisés entre 2001 et 2003. Dans tous les cas étudiés, le compostage a démarré dès la constitution des tas. La figure suivante présente un exemple obtenu en 2001 sur un compost d'une vingtaine de tonnes de matières organiques (50 % sarments - 50 % marcs) (figure 1). La température des tas se maintient généralement autour de 55 °C pendant plus d'un an. Après 5 à 6 mois de compostage, les composts obtenus peuvent être cependant considérés matures. Ils sont basiques (pH 7,3 à 8,5), présentent un C/N de 10 à 15 et un taux de matières sèches d'environ 55 %.

Teneurs en métaux lourds

Comme nous pouvons le constater sur le tableau ci-dessous, les composts obtenus ne présentent pas de contraintes liées à leurs teneurs en métaux lourds.

En mg/kg MS	Cr	Cu	Ni	Zn	Cd	Pb	Hg
Composts	8 à	35 à	4 à	80 à	0,2 à	8 à	inf à 0,
Ecolabel Européen	100	100	50	300	1	100	1
NFU 44-095 Compost boues	120	300	60	600	3	180	2

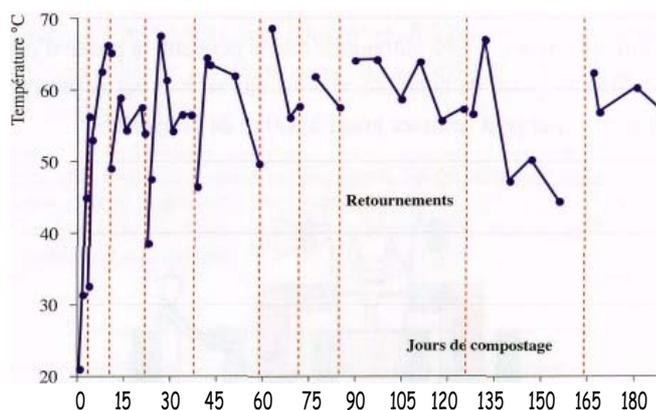
Maladies du bois

Nous avons pu montrer en 2003, en collaboration avec l'INRA de Bordeaux qu'il n'y avait plus de présence avérée de champignons responsables des maladies du bois après 4 à 5 mois de compostage. Cette constatation a été renforcée par l'étude en 2003 d'inoculums (vieux bois avec nécroses...) introduits dans des filets et enfouis au sein du tas. Après compostage, la disparition dans les filets de *Phaemoniella chlamydospora* et d'*Eutypa lata* a été vérifiée, ainsi qu'une très forte réduction de la présence de *Botryosphaeria obtusa*.

Discussion et conclusion

Malgré quelques contraintes, le compostage semble pouvoir être considéré comme un procédé d'avenir dans le traitement et la valorisation des déchets vitivinicoles.

Figure 1: Évolution des températures.



Intérêts

- Amendement organique d'origine connue, homogène, désodorisé et sain.
- Matière organique adaptée à la filière viticole (faible valeur fertilisante azotée, fort potentiel en précurseurs d'humus).
- Destruction des germes de maladies du bois.
- Traitement et valorisation autonomes des effluents, sans génération de boues en fin de chaîne comme dans les filières classiques.
- Possibilité de composter par la même occasion d'autres déchets organiques produits sur l'exploitation (tontes, marcs, rafles...).
- Valorisation possible des effluents phytosanitaires (testée à partir de 2004).

Contraintes

- Ramassage et centralisation des bois de taille.
- Nécessité d'une plate-forme de compostage.
- Requier du matériel adapté (retournement, arrosage et épandage).

D'après les Travaux de Pascal Guilbault Chambre d'Agriculture de Gironde, Extrait de : Revue des CEnologues, n°113 HS.